

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

Sommaire

PARTIE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Article 1 Champ d'application
- Article 2 Définitions
- Article 3 Commandes
- Article 4 Tarifs
- Article 5 Conditions de règlement
- Article 6 Responsabilité du Prestataire – Garantie
- Article 7 Suspension des services
- Article 8 Réserve de propriété des prestations – Propriété des prestations
- Article 9 Publicité et mentions commerciales
- Article 10 Responsabilité du client et propriété des contenus
- Article 11 Nature des obligations et responsabilité du prestataire – Garantie et assurance – Responsabilité et limites
- Article 12 Confidentialité
- Article 13 Informatique et Liberté
- Article 14 Modifications
- Article 15 Durée des présentes Conditions
- Article 16 – Litiges – Loi applicable et juridiction compétente
- Article 17 Acceptation du client
- Article 18 Dispositions finales

PARTIE II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Section I : Les activités digitales

- Article 19 Définition des activités digitales
- Article 20 Moyens et supports techniques
- Article 21 Création de sites internet
- Article 22 Hébergement
- Article 23 Maintenance
- Article 24 Référencement
- Article 25 Responsabilité du Prestataire
- Article 26 Obligations et responsabilité du client
- Article 27 Noms de domaine
- Article 28 Adresses email

Section II : Les activités de print

- Article 29 Définition
- Article 30 La création graphique

Section III : Les activités publicitaires

- Article 31 Définition activités publicitaires et champs d'actions

PARTIE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Ideo Point Com (« Le Prestataire ») dont le siège est au 5, rue du four brûlé à Château-Renault (37110), met à disposition de ses clients agissant à des fins professionnelles ou à titre personnel ses services suivants :

- La création de sites internet
- La gestion des réseaux sociaux : Tik Tok, Facebook, Instagram, LinkedIn
- L'hébergement des sites internet et espaces de partage privés
- Le dépôt de nom de domaine
- La maintenance des sites internet
- Les prestations de référencement naturel des sites internet
- Le référencement payant des sites internet
- La prestation de création et d'hébergement de boites mails
- La réalisation de prestation de prise de vues photo et vidéo
- La création graphique
- L'impression
- La fourniture de services print
- La fourniture de services de régie et d'édition publicitaire

Cette liste n'est cependant pas exhaustive et peut évoluer à tout moment selon la politique commerciale du Prestataire. Elle inclut notamment tout type de conseils dans les matières listées ci-dessus.

Selon la nature des prestations, des conditions particulières, mentions spécifiques et/ou annexes proposées par le prestataire peuvent être adjointes aux présentes afin de les adapter.

À défaut de conditions particulières, seules les CGV et CGU seront applicables.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par le Prestataire auprès des clients de même catégorie, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire. Elles sont également communiquées à tout Client préalablement à la conclusion d'une convention visée à l'article L 441-7 du Code du Commerce, dans les délais légaux.

Toute commande de service implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du Prestataire pour les commandes électroniques.

Les renseignements figurant sur le site, les catalogues, prospectus et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

Le Prestataire est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Toute demande de réclamation, de résiliation ou de modification substantielle devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse :

IDEO POINT COM – 5, allée commandant Mouchotte – 37100 TOURS

Article 2 – Définitions

Cahier des charges : Le devis présente les formalités et les caractéristiques de la prestation telles qu'elles sont souhaitées par le client ; il définit en outre les différentes phases de réalisation de ladite prestation. Ce cahier des charges ne subira plus de modifications, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par le prestataire et le client.

Client : Personne physique ou morale, signataire des présentes conditions générales de vente.

Conditions contractuelles : Les conditions particulières et éventuelles annexes sont incorporées par référence aux conditions générales et sont indissociables des conditions générales.

Dispositions générales : Dispositions des présentes conditions applicables à l'ensemble des prestations d'Ideo Point Com.

Dispositions particulières : Dispositions des présentes conditions applicables à des prestations déterminées qui prévalent ou complètent les dispositions générales.

Espace web : Espace de stockage alloué par Ideo Point Com à chaque client.

Prestataire : est appelé prestataire dans ce présent document, Ideo Point Com.

Hébergement : Ressources techniques et moyens mis à la disposition du client lui permettant de publier et d'exploiter, notamment, un ou plusieurs sites internet boites mail et espace de partage privé.

Identifiants : Couple nom d'utilisateur / mot de passe permettant au client de s'identifier sur le réseau.

Internet : ensemble de réseaux interconnectés, situés à travers le monde.

Netiquette : Ensemble de règles et d'usage des utilisateurs d'Internet

Nom de domaine : Nom désignant de manière unique l'emplacement d'un site internet.

Prestation de référencement dit naturel : ensemble de techniques mises en place pour rapprocher le positionnement d'un site internet des premières réponses du moteur de recherche Google.

- La prestation se compose essentiellement de 4 parties distinctes et complémentaires :
- L'étude de mots clés permettant de connaître et sélectionner les mots clés les plus utilisés par les internautes.
- L'optimisation du site par ajout de contenu créé par le client et validé par Ideo Point Com en fonction des mots clés sélectionnés.
- L'établissement de partenariats par le biais du référencement manuel sur les annuaires internet grâce aux outils proposés par les outils de référencement.

- Le relevé de positionnement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel du site sur le moteur de recherche Google.

Serveur : ordinateur maître contrôlant certains accès et certaines ressources sur le réseau.

Article 3 - Commandes

3-1 Les ventes de Services ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis et acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par le Prestataire, matérialisée par un accusé de réception émanant du Prestataire et sous réserve des exceptions prévues par la présente.

Le Prestataire dispose de moyens de commande (y compris d'acceptation et de confirmation) électroniques (références des sites) permettant aux Clients de commander les Services dans les meilleures conditions de commodité et de rapidité.

Pour les commandes passées exclusivement par voie dématérialisée (échange de mails), l'enregistrement d'une commande au Prestataire est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en validant sa commande. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constitue une preuve du contrat de vente.

La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci peuvent également être confirmées par l'envoi d'un mail. Les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

En matière de prestation de conception, réalisation, hébergement et/ou au référencement du site Internet du client le contrat est réputé définitif dès la mise en œuvre du service par le Prestataire.

En cas de litige entre les deux parties concernés, la date de mise en œuvre sera celle relevée par le serveur du Prestataire, ou le cas échéant, la date de début des travaux entamé par le Prestataire.

3-2 Concernant les éventuelles modifications, aucune demande séparée ou modification particulière de la commande faite par le client ne peut, sauf acceptation formelle et expresse, être opposable au Prestataire, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

3-3 En cas de résiliation du contrat par le client

En cas de résiliation par le Client d'une commande à exécution successive, l'intégralité du prix convenu sera due au Prestataire par le client.

En cas de résiliation de la prestation par le Client de la prestation, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, et si la prestation n'a pas reçu de commencement d'exécution, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article " Conditions de règlement-Délais de règlement " des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Une somme complémentaire correspondant à 10% du prix total HT des Services sera acquise au Prestataire et facturée au Client, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

En cas de résiliation de la prestation par le Client, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure si la prestation n'a pas reçu de commencement d'exécution et si aucun acompte n'a été versé à la commande, une somme correspondant à 50% du prix total HT convenu sera acquise au Prestataire et facturée au Client, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

En cas de résiliation de la prestation par le Client pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, et si la prestation a reçu un commandement d'exécution, l'intégralité du prix convenu sera due au Prestataire par le Client.

L'absence de réponse du Client aux demandes et sollicitations du Prestataire pour accomplir la prestation sera considérée comme une résiliation fautive du Client passé un délai de 8 jours après une mise en demeure d'avoir à communiquer les éléments ou informations nécessaires à la prestation délivrée par le Prestataire au Client par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4 - Tarifs

Les prestations de services sont fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalable établi et accepté par le Client, comme indiqué à l'article " Commandes " ci-dessus.

Les tarifs s'entendent nets et toutes taxes comprises et sont payables en euros d'avance par paiement mensuel, trimestriel ou annuel selon le type de prestation.

Le Prestataire se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe réglementaire, administrative ou légale ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

De la même manière, si le prestataire subissait une hausse de tarif substantielle d'un fournisseur, il se réserve le droit de la répercuter à ses clients. Le prestataire s'engage à en avertir le client par écrit, à minima, un mois avant l'application de l'augmentation tarifaire. Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de Services ou Prestations.

Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu à priori ni indiqué avec exactitude, ainsi que la méthode de calcul du prix permettant de vérifier ce dernier, seront communiquées au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du Client conformément aux dispositions de l'article L 441-6, II du Code de commerce. Ne sont pas compris dans le prix tel que fixé dans le devis tous les

frais extraordinaires engagés par le Prestataire en cours de mission non prévus initialement et nécessaires à la bonne réalisation du projet comme le coût d'acquisition des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images ainsi que le coût de toute prestation supplémentaire et/ou imprévue demandée par le client en cours de mission. Cette liste et non exhaustive et ces frais seront facturés au client.

Article 5 - Conditions de règlement

Les frais de virement et de change éventuellement applicables sont à la charge du Client. Il en va de même pour les frais sur les rejets de prélèvements sur le compte du Client.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente.

En fonction du type de prestations ou services ou des délais d'exécution demandés, le Prestataire peut exiger que le prix soit payable comptant, en totalité au jour de la fourniture des Services commandés, dans les conditions définies ci-après, et comme indiqué sur la facture remise au Client.

Pénalités :

Dans le cadre de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, tout retard de paiement pourra donner lieu de plein droit à des pénalités de retard au taux annuel de 15 %. De plus, une indemnité forfaitaire en cas de retard de paiement de 40 euros sera appliquée.

Les deux points définis plus haut s'appliquent à compter du premier jour de retard constaté, au regard des conditions de règlement énoncées sur la présente facture et de sa réception.

Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ces 40 euros, une indemnisation complémentaire est due de plein droit, sur justificatif, en remboursement des honoraires d'un cabinet de recouvrement de créances ou d'huisier.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre la fourniture des Services ou Prestations commandés par le Client.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devront être exprimés par courrier électronique à l'adresse contact@ideopoint.com, le-mail est protégé contre les robots collecteurs de mails, votre navigateur doit accepter le Javascript pour le voir dans un délai d'un mois après émission du bon de commande. Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par Ideo Point Com, cette dernière en informera le client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondante. Le client pourra alors régler la somme due par chèque ou virement en euros.

Article 6 - Responsabilité du Prestataire - Garantie

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des Services et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Services à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 48 heures à compter de la livraison des prestations.

Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services jugés défectueux.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Services.

Article 7 - Suspension des services

Le non-respect par le client de ses obligations prévues par les présentes conditions générales et spéciales, les actes du client susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptibles de porter atteinte aux droits d'un tiers, entraînera le droit pour le Prestataire d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages-intérêts auxquels le Prestataire pourrait prétendre.

Dans ces hypothèses, le client ne pourra prétendre au remboursement des sommes déjà versées.

En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de sept jours à compter soit d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par ladite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages-intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

Si le Prestataire résilie le contrat dans les conditions prévues au présent article, le client ne pourra prétendre au remboursement par le

Prestataire des sommes déjà versées, et ce dernier ne sera redevable d'aucun dédommagement à l'égard du client.

En revanche, si le non-respect des obligations du client entraînait un préjudice pour le Prestataire, ce dernier se réserve le droit de poursuivre le client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le remboursement de dommages-intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par le Prestataire.

Aux termes de ce contrat, quel qu'en soit le motif, Ideo Point Com s'engage à procéder au retrait intégral des fichiers relatifs au site du client et présents sur ses serveurs. Le service est restreint, limité ou suspendu de plein droit si le paiement n'est pas effectué après relance et lettre de mise en demeure. Le service peut encore être restreint, limité ou suspendu lorsque les conditions particulières applicables à chaque type de service fourni par Ideo Point Com prévoient cette sanction en conséquence d'un manquement.

En toutes hypothèses, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements. Elles sont déterminées en fonction de la nature du ou des manquements constatés. Le client comprend qu'Ideo Point Com devra effectuer une restriction, limitation ou suspension de l'hébergement si Ideo Point Com reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.

Article 8 - Réserve de propriété des prestations - Propriété des prestations

Le prestataire se réserve la totale propriété de l'ensemble des prestations, services, biens vendus et objets ou services qui y sont liés jusqu'au paiement intégral de leur prix par le client, et ce à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation, comme en lien avec toute facture émise et s'y référant (loi du 12 mai 1980).

Ainsi, et partant du principe que s'il s'agit d'une marchandise livrée, les présentes définissent la possibilité pour le prestataire et après mise en demeure signifiée au client, et à sa charge, de mettre hors ligne un site ou toute application déjà en ligne, avant règlement total des prestations et ce à titre conservatoire jusqu'au règlement complet des prestations dues. Cela sans que le client ne puisse prétendre à aucun dédommagement de quelque nature que ce soit.

Il est cependant défini les points suivants pour précisions selon le contexte de la prestation :

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle et notamment des droits d'auteurs, sur les études, dessins, modèles, prototypes, créations graphiques, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

La création d'un nom de domaine réalisée par le prestataire au nom du client induit que le client devient propriétaire en son nom du nom de domaine ainsi créé chez le fournisseur choisi par le prestataire ;

- Dans le cadre d'un développement d'un site Internet vitrine « dit institutionnel » ou d'un site e-commerce « dit marchand », la cession des droits de propriété est cédée au client dans son intégralité. Cela exception faite de tout outil, plug-in ou méthode libre de droit utilisés lors de la prestation dont le prestataire ne serait en droit ou pouvoir de céder quelconques droits de propriété comme cela s'applique et pour ces mêmes éléments à ceux dont le prestataire serait propriétaire avant la réalisation de la prestation ou développés lors de la prestation et dont il conserve la propriété industrielle.
- Dans le cadre d'un développement applicatif ou logiciel, le prestataire cède les droits d'utilisation à l'outil ou aux fonctionnalités développées et ce pour son usage interne uniquement. Par développement applicatif s'entend toute prestation de développement ajoutant, modifiant, supprimant des fonctionnalités techniques à la solution utilisée par le client sur laquelle le prestataire intervient dans le cadre de la prestation.
- Dans le cadre de création artistique, graphique ou audiovisuelle, le prestataire cède les droits d'utilisation des créations réalisées pour les usages mentionnés dans le devis.

La cession de propriété des documents et fichiers sources peut être étudiée au travers d'une prestation et facturation supplémentaire.

Il est entendu que le prestataire se réserve le droit de procéder à toute dérogation à l'ensemble de cet alinéa. Cette dérogation sera alors précisée dans le devis avant toute commande sous la forme de conditions particulières, mentions spécifiques et/ou annexes proposées par le prestataire qui prévaudront sur toutes clauses et conditions contraaires pouvant figurer sur les présentes. Cette dérogation pourra, et pour simple exemple, définir que le prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, réalisations graphiques effectuées (même à la demande du client) en vue de la fourniture des services au client. Le client s'interdit donc en ce cas, toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du prestataire qui pourra la conditionner à une contrepartie financière.

Article 9 - Publicité et mentions commerciales

Sauf accord de confidentialité signé entre le prestataire et le client ou mention contraire explicite du client, notifiée au prestataire par courrier avec accusé de réception, le prestataire se réserve le droit :

- De conserver la base de données et des sources de l'ensemble des travaux et réalisations effectués pour le compte du client sans limitation ;

- De mentionner ses prestations pour la société cliente avec son logo comme une de ses références dans ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de toute publicité ;
- D'utiliser, à travers ses représentants légaux et commerciaux, et à des fins purement démonstratives, les prestations réalisées. Cette autorisation s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation et comprenant sans restriction la présentation publique des contenus textuels et des contenus iconographiques.

Sauf mention contraire explicite du client, le prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation du site Web fourni un client une mention commerciale comportant son nom qui indiquera sa contribution. Le prestataire se réserve néanmoins le droit de pouvoir demander à tout moment au client, et par tout moyen, de retirer cette mention sans avoir à s'en justifier.

Le Client atteste et garantit que toutes les informations transmises à Ideo Point Com pour cette prestation sont correctes et valides ; qu'il est le propriétaire du Site ou qu'il est mandaté pour agir pour le compte du propriétaire de ce Site dans le cadre de ce Contrat et de cette prestation ; et qu'il dispose de tous les droits, pouvoirs et autorités nécessaires pour accepter ce contrat et réaliser les actes qui en découlent.

Le Client atteste et garantit que ce Site et tous les éléments affichés sur celui-ci : sont conformes aux lois, statuts, ordonnances et réglementations en vigueur ; ne violent pas et n'ont pas violé les droits de toute personne physique ou morale incluant, sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle, de publication ou relatifs à la vie privée, ou les droits et devoirs de protection des consommateurs, les obligations de fiabilité des produits, les cadres juridiques ou contractuels ; et ne présentent pas une incitation à la haine ou à la violence ou autre contenu illicite.

Article 10 - Responsabilité du client et propriété des contenus

Le client prend l'engagement de collaborer avec le prestataire en lui remettant toutes les informations utiles et nécessaires à la bonne exécution des prestations comme aux fins que le prestataire puisse respecter les délais d'exécution prévus.

Le client reconnaît et assume seul la pleine et entière responsabilité de ses choix relatifs aux contenus textuels et iconographiques à intégrer dans les prestations du prestataire et figurant dans la réalisation du prestataire. Il doit être titulaire de tous les droits d'exploitation des œuvres ou droits de propriété intellectuelle apportées au Prestataire en vue de leur reproduction. Il en va de même pour tous les signes distinctifs et de charte graphique (dessins, marques, photographies, logos...) qui pourraient être apposés sur tout support de communication (affiches, tee-shirts, flyers, publications digitales, etc.) dont la fabrication serait confiée au Prestataire.

Le client s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations et de services sur Internet et à utiliser les services du prestataire dans la poursuite de buts strictement légaux. Cela de manière que la responsabilité du prestataire ne puisse en aucune façon être recherchée à aucun moment, y compris après la délivrance des prestations.

Plus largement le client reconnaît la pleine et entière responsabilité de ses choix dans tous les contenus qu'elle présente, fournit ou demande au prestataire pour la réalisation des prestations.

Le client reconnaît aussi avoir pris connaissance des mises en garde légales concernant les lois du copyright, de la propriété intellectuelle, les mentions légales à faire paraître, et des peines pouvant être encourues au regard de leur violation.

La responsabilité du prestataire ne pourra en aucun cas être recherchée ou engagée dans l'hypothèse où ces contenus ne se révéleraient pas libres de droits ou seraient attentatoires aux droits de propriétés intellectuelles d'un tiers. Le client garantit le prestataire à cet égard de prendre à sa charge toute condamnation, frais et honoraires mis à la charge ou supportés par le prestataire pour se défendre du fait de la défaillance du client ou dans le cadre de toute procédure à l'encontre du prestataire en lien avec la prestation délivrée au client.

Article 11 - Nature des obligations et responsabilité du prestataire - Garantie et assurance - Responsabilité et limites

Pour l'accomplissement des prestations prévues, le prestataire s'engage à donner ses meilleurs soins et de la meilleure manière, conformément aux règles de l'art et aux bonnes pratiques d'ingénierie, et selon les termes et conditions de l'accord, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Les garanties accordées aux termes des présentes conditions constituent les seules garanties à la charge du prestataire au titre des prestations et prévalent sur toute autre garantie.

Le prestataire prend engagement de souscrire toutes les garanties nécessaires pour couvrir les responsabilités qu'il encourt dans le cadre de la réalisation de ses prestations, pour des niveaux suffisants et ce auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable.

La présente obligation du prestataire est, et de convention expresse, une obligation de moyens. La responsabilité du prestataire ne saurait être recherchée pour des dommages pouvant résulter d'erreurs ou d'omissions dans tout document ou information fournis par le client, et ce en particulier si le prestataire a préalablement émis les réserves appropriées.

Ainsi, la responsabilité globale du prestataire au titre des présentes est limitée aux seuls dommages matériels directs causés au client pouvant résulter de fautes qui seraient dûment prouvées et imputables au prestataire. En nulle circonstance, le prestataire ne pourra être tenu d'indemniser les dommages immatériels consécutifs ou non à un dommage matériel tels que notamment mais sans que

cela soit exhaustif, les pertes d'exploitation, les pertes de production, le manque à gagner, la perte de profits, la perte de contrat, la perte d'image, la perte d'une chance, le préjudice commercial, les surcoûts de production, l'immobilisation du personnel ou d'équipements ainsi que tout dommage indirect.

Article 12 - Confidentialité

Le Prestataire prend engagement de ne jamais divulguer les informations dont il aurait pu avoir connaissance pour l'exécution de ses prestations. Les originaux de tout document transmis sont retournés au client sur simple demande.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée en raison d'une interception au niveau du client ou d'un détournement des informations ou lors du transfert de toutes données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au client d'informer le prestataire, préalablement ou lors de la commande, des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

Le client s'engage en retour à ne jamais divulguer les tarifs, les documents, les méthodes de réalisation, ainsi que tout élément interne au prestataire dont il aurait pu avoir connaissance lors de l'exécution des prestations. Le Client s'engage à avertir son personnel du caractère confidentiel desdites informations, ainsi que de leur obligation de ne pas les divulguer en dehors de leur lieu de travail. Le Client s'interdit de copier, retrascrire ou utiliser le savoir-faire de Ideo Point Com au profit de tout autre Site Internet que celui ou ceux visés dans le présent contrat, à défaut de quoi le Client serait redevable à l'égard d'Ideo Point Com d'une somme de 1000 € par infraction constatée.

L'engagement de confidentialité est valable tout au long de la durée du présent contrat. L'obligation de confidentialité prendra fin 10 ans après la fin de la relation contractuelle entre le Prestataire et le client.

Chacune des parties au présent contrat s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant la durée du présent contrat et après son expiration, les documents, systèmes, logiciels, savoir-faire en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du présent accord.

Article 13 - Informatique et Liberté

Dans le cadre de la réglementation applicable au traitement des données personnelles, le Prestataire vous informe que les données personnelles collectées auprès de ses clients ou prospects font l'objet de traitements ayant pour finalité l'envoi d'informations sur les opportunités de communication liées à leurs achats.

Afin de vous permettre de bénéficier de ces services, vos données seront conservées pendant 3 ans à partir de la fin de notre relation commerciale.

Ces données sont enregistrées sur un serveur hébergé en France. Seules les personnes habilitées le Prestataire et agissant dans le cadre de leurs fonctions peuvent y accéder.

Le client pourra exercer son droit individuel d'accès et de rectification auprès du Prestataire, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel applicable depuis le 25 mai 2018 (RGPD), pour l'ensemble des informations communiquées dans le cadre du bon de commande ou de la convention pour la formation.

Le client fait son affaire de toute déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) relative à l'utilisation de son site Internet sauf offre de prestation entrant dans ce cadre.

Vous pouvez adresser vos demandes concernant les droits ci-dessous en en indiquant vos coordonnées complètes au : Responsable de la protection des données, Ideo Point Com - M.Barbareau, 5, rue du four brûlé - 37110 Châteauneuf-Renault - dpo@ideo.com

- Retrait de votre consentement
- Rectification ou effacement de vos données personnelles
- Limitation du traitement de vos données personnelles
- Opposition au traitement
- Introduction d'une réclamation auprès de la CNIL
- Portabilité de vos données personnelles dans un format conforme, structuré et lisible en machine

Article 14 - Modifications

Le Prestataire est libre de modifier ses conditions générales et, le cas échéant, particulières de vente mais devra en informer le client par e-mail au préalable.

Article 15 - Durée des présentes Conditions

Pour les prestations de maintenance, d'hébergement et de référencement, le contrat est conclu pour une durée d'un an qui commence à courir à compter de l'acceptation par le client du devis correspondant. Le présent contrat est renouvelable par tacite reconduction, pour une durée identique à celle fixée lors de sa conclusion, selon les tarifs et conditions d'Ideo Point Com à la date de son renouvellement, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions décrites ci-après.

Pour la conception et la réalisation de sites internet, Le présent contrat s'appliquera à compter de sa signature par les parties et restera en vigueur pendant toute la durée de la réalisation de son objet. Un calendrier devra figurer en annexe du devis, à titre indicatif, pour permettre de définir avec précision les différents états d'exécution de ce projet. Tout retard imputable au client entraînera une modification corrélative du calendrier. Le délai d'exécution peut être adapté par le prestataire dans le but d'atteindre les objectifs définis dans le cahier des charges, sans frais supplémentaires ni dédommagement pour le client.

Pour les contrats concernant les activités digitales dont la reconduction est tacite, les conditions de résiliations sont les suivantes :

- Le client devra d'abord envoyer une LRAR à l'adresse suivante : « IDEO POINT COM - 5 allée commandant Mouchotte - 37100 TOURS »
- Le délai de préavis est de 3 mois à compter de la date d'anniversaire du contrat. La date de signature du contrat initial fait foi et sert de date de référence
- Le délai de préavis commence à courir à compter de la réception de la LRAR mentionné ci-dessus.

Lorsque le client souscrit un service avec engagement, ce dernier dispose d'un délai de trois mois pour résilier le contrat. La date de signature de devis fait foi dans la computation du délai.

Article 16 - Litiges - Loi applicable et juridiction compétente

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent contrat. Tout litige entre les parties, relatif à leurs relations contractuelles et notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent contrat, sera soumis, à défaut de résolution amiable, aux juridictions tourangelles (37000) même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Le simple fait d'accepter et de signer un devis concernant une prestation proposée par Ideo Point Com et entrant dans son champ de compétence vaudra pour acceptation pleine et entière des présentes conditions contractuelles.

Article 17 - Acceptation du client

Le client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir du Prestataire toutes les informations et conseils nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à la SOCIÉTÉ, même s'il en a eu connaissance.

Article 18 - Dispositions finales

Divisibilité

Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions. Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause. Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des conditions contractuelles.

Intitulés

Les intitulés des articles des conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

Notifications

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées au client si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception :

- pour la société Ideo Point Com : 5, rue du Four Brûlé, 37110 Châteauneuf-Renault
- pour le titulaire de l'hébergement : à l'adresse postale et/ou e-mail qu'il a fournie à Ideo Point Com

PARTIE II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Section I : Les activités digitales

Article 19 - Définition des activités digitales

Les activités digitales sont les prestations de conception, réalisation, hébergement et/ou au référencement, mails, espace de partage du site internet, gestion des réseaux sociaux du client. Cette liste n'est pas exhaustive.

Article 20 - Moyens et supports techniques

L'infrastructure réseau du Prestataire est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de serveurs connectés au réseau Internet. Le Prestataire fournit la puissance informatique, les équipements de sécurité et les logiciels nécessaires au fonctionnement du service Internet proposé au Client, la liste de ces logiciels variant en fonction des abonnements proposés. Ces options sont décrites sur le devis signé par le client. Le Prestataire met à disposition un support technique disponible par téléphone et e-mail.

Article 21 - Création de sites internet

Dans le cadre de son obligation de moyen et dans son activité de création de sites, le Prestataire s'engage à :

- Fournir au client une maquette du site et des propositions de mise en forme du contenu du site internet
- Mettre au format html tous les documents et informations devant figurer sur le site et programmer tous les éléments nécessaires à la bonne consultation du site
- Assurer la conception visuelle du site en intégrant tous les éléments graphiques retenus
- Effectuer les tests et vérifier le fonctionnement des pages avant le lancement du site.

Article 22 - Hébergement

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous ses moyens et ses compétences pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'il propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens. Dans ce contexte, le Prestataire s'engage à héberger le site internet auprès du prestataire de son choix, fournir au client un cahier des charges technique du site comprenant l'architecture et les technologies proposées.

Le Prestataire s'efforcera d'offrir un accès internet 24h/24h, 7 jours sur 7 sans qu'il puisse pour autant le garantir, compte-tenu de la nature du réseau. Le client reconnaît par les présentes que des fluctuations de la bande passante et les aléas permanents du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans l'accès aux serveurs, indépendante de la volonté du Prestataire et extérieure à ses moyens techniques. Le Prestataire garantit un accès au site par les internautes dans les conditions d'une fréquentation raisonnable. Dans l'hypothèse où le client aurait fait le choix d'une prestation non-adaptée au trafic réel de son site et que les capacités offertes en termes de bande passante et/ou de ressources serveurs par les prestataires deviendraient insuffisantes, les parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières des conditions d'hébergement du client.

Dans l'hypothèse d'une coupure liée à un tiers, le Prestataire mettra en œuvre les actions nécessaires pour permettre de rétablir le service. Toutefois la coupure du service ne saurait lui être imputée.

Le compte client est strictement personnel, il est accessible par un login et un mot de passe confidentiel. Le client est responsable de l'usage de son login et de son mot de passe, toute connexion effectuée en utilisant ces login et mot de passe sera réputée l'avoir été par le client. Le Prestataire ne sera en aucun cas responsable de la perte, du vol ou de la diffusion des login et mot de passe.

Ideo Point Com effectue des sauvegardes des données hébergées dans le seul but d'une reprise sur incident. Il appartient en conséquence au client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celles non expressément sollicitées par le client et spécialement facturées. Pour certaines prestations, le client dispose de sauvegardes régulières. Il lui appartient de mettre en œuvre une mesure de sauvegarde effectuée par ses soins et de conserver lui-même toutes les données qu'Ideo Point Com lui aura mis à disposition. Il en est de même pour la collecte temporaire des adresses « IP » considérée comme une mesure de sécurité interne, lesquelles adresses ne sont pas conservées par Ideo Point Com au-delà d'un délai d'un mois. Toute réclamation ultérieure, même sur une injection judiciaire ou administrative ne pourra donc aboutir, Ideo Point Com n'étant plus en possession de ces données non archivées. La responsabilité d'Ideo Point Com ne pourra donc pas être recherchée en cas d'éventuelle carence dans la mise en œuvre des mesures de sécurité, notamment de sauvegarde.

Cependant, si la responsabilité d'Ideo Point Com devait être relevée par une autorité judiciaire, elle ne pourrait être supérieure à un montant égal au montant des prestations facturées au client pour la période des 12 derniers mois.

Dans le cas d'un site étant devenu obsolète et dangereux, Ideo Point Com se réserve le droit de refuser la prestation d'hébergement pour assurer la sécurité des serveurs. Le prestataire lui signifiera par lettre recommandée que, faute de refonte, la prestation d'hébergement ne pourra plus être assurée. Le Client disposera d'un délai de 3 mois à compter de la réception de la lettre recommandée pour refondre le site. Si une facture est émise, elle sera due sur la période engagée et remboursée au prorata.

Article 23 - Maintenance

Dans le cadre de son obligation de moyen et dans son activité de maintenance, le Prestataire s'engage à :

- Assurer l'accès logiciel aux serveurs 24h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, Ideo Point Com se réserve la possibilité d'interrompre les serveurs afin de procéder à une intervention technique pour en améliorer leur fonctionnement.
- Dans la mesure du possible, Ideo Point Com informera le client dans un délai raisonnable de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le client prenne ses dispositions.
- Intervenir rapidement en cas d'incident (48H ouvré pour les sites marchands).
- Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils
- Fournir l'assistance technique nécessaire pendant la période de garantie de 3 mois suivant la mise en ligne.
- Réaliser la prestation suivant les modalités indiquées dans le devis de référencement professionnel.
- Fournir un état circonstancié des travaux pendant toute la durée du contrat.
- Informer le Client de tout changement intervenant dans les modalités correspondantes à la prestation.
- Dans le cas de l'utilisation d'un CMS, la montée de version des modules et plugins utilisés est étudiée mais pas systématiquement effectuée (malgré les notifications envoyées par le système du CMS utilisé). Certaines contre-indications tels que des conflits de modules déjà constatés sur d'autres sites peuvent expliquer la décision de ne pas effectuer les montées de version.

Article 24 - Référencement

Pour les prestations de référencement, le Client donne l'autorisation à Ideo Point Com de mettre en place une page de liens partenaires sur son site sous forme de texte ou de logos et autres images. Dans le cadre des échanges de liens mis en place sur le site client, Ideo Point Com ne pourra être tenu pour responsable des contenus présents ou futurs édités par les partenaires internet. En particulier, le Client autorise la mise à jour permanente et à distance des logos, images ou textes composant les liens partenaires.

Ideo Point Com propose systématiquement au client la mise en place de l'optimisation sur le site.

Ideo Point Com s'engage à respecter la confidentialité des accès qui lui seront confiés et conserve une sauvegarde du site tel qu'il était à la date précédant la mise en place de l'optimisation afin de prévenir tout dysfonctionnement lors de mise en ligne. A la demande du Client, cette sauvegarde pourra être annulée ou supprimée.

Dans le cas où l'accès aux fichiers sources du Site n'est pas ou plus fourni à Ideo Point Com, Ideo Point Com ne pourra faire l'objet d'aucune obligation de moyens, de délais, ou de résultats. L'annulation de ses obligations se fera sans modification possible de durée, de contrat ou de tarif. Le Client devra mettre en place lui-même les contenus délivrés par Ideo Point Com.

Ideo Point Com s'engage à mettre en place tous les moyens techniques et humains en sa possession pour augmenter significativement le trafic généré via les moteurs de recherche.

Etant rappelé qu'il s'agit d'une obligation de moyen et non de résultat.

Les résultats seront mesurés par un outil de statistiques indépendant de notre société :

- Soit vous disposez déjà d'un outil par votre hébergeur actuel que nous pourrions également consulter.
- Soit nous installons un outil gratuit fourni par la société « GOOGLE » dès le début des travaux pour évaluer correctement la progression des visites générées par notre intervention.

La base de référence de l'évolution du trafic sera la dernière mesure du nombre de visites journalières connue avant le début des travaux à période similaire.

La comparaison devra soustraire les visites indépendantes de nos travaux, comme les achats de liens sponsorisés (adwords, cibliclic...) ou autres campagnes publicitaires influant sur les recherches directes par nom de société, nom de responsable, nom de marque et autres identifiants du Site.

L'absence de système de statistiques fiable en libre consultation par Ideo Point Com empêche le constat éventuel de non-obtention de résultats.

Article 25 - Responsabilité du Prestataire

Ces dispositions s'appliquent en complément des dispositions générales.

Le client a été informé et reconnaît qu'en l'état actuel de la technique informatique et de son évolution très rapide, il est impossible de garantir que le site fonctionnera sans discontinuité et sans dysfonctionnements ; néanmoins le Prestataire garantit que le site sera substantiellement conforme aux spécifications du devis détaillé et qu'il corrigera toutes les anomalies pendant une durée de trois mois à compter de la mise en ligne du site. Il s'agit là de la durée de garantie appelée maintenance corrective incluse dans la création du site.

Cette garantie ne couvrira que les défaillances des éléments fournis par le prestataire et pour autant que le client ait respecté les prescriptions d'utilisation du site. Passé ce délai, le travail et la livraison sont considérés comme étant entièrement et définitivement acceptés par le client.

Toute modification faite par le client ou toute personne autre que le prestataire annulera toute garantie.

Toute réparation, remise en état ou modification du site pour donner suite à une intervention du client ou après le délai de garantie sera facturée au tarif horaire en vigueur.

Article 26 - Responsabilité du client

Ces dispositions s'appliquent en complément des dispositions générales.

En guise de rappel, le client est propriétaire du contenu hébergé sur son site et en est ainsi responsable. Le client s'engage ainsi à agir dans le respect des règles juridiques applicables.

Le client s'engage à ne pas héberger de sites racistes ou illégaux et ceux ayant des liens hypertextes vers ce type de sites sont interdits sur les serveurs d'Ideo Point Com. De même, il s'interdit à tout hébergement de sites ou de redirection sur des pages ayant trait à tout prosélytisme relatif à des mouvements sectaires tels que dénoncés sur le rapport parlementaire « les sectes en France », ou considérés comme représentant un risque sectaire pour les services de l'État, ou reconnus comme tels par une décision de Justice ayant autorité de la chose jugée.

Le client est responsable du respect du volume de trafic et de l'espace de stockage autorisé par la formule d'hébergement et options auxquelles il a souscrit.

Il assure Ideo Point Com qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des pages qu'il fait héberger, c'est à dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée.

Le client déclare avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui seraient requises.

Le non-respect par le client des points visés ci-dessus, entraînera le droit pour Ideo Point Com d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages-intérêts auxquels Ideo Point Com pourrait prétendre.

Dans ces hypothèses, le client ne pourra prétendre au remboursement

par Ideo Point Com des sommes déjà versées.

Le client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le client garantit relever indemne Ideo Point Com de toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites : à ce titre, le client indemniserà Ideo Point Com de tous frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais raisonnables des conseils d'Ideo Point Com, même par une décision de justice non définitive. Le client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait d'Ideo Point Com.

En outre, le client s'engage à intervenir sur demande d'Ideo Point Com à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir à Ideo Point Com de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion.

En conséquence, le client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure qui serait formée contre Ideo Point Com et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du client au titre du présent contrat.

Le client, seul responsable du contenu du site, s'engage à assurer à ses frais la défense d'Ideo Point Com dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, éléments qu'elle diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

Pour permettre au client d'exploiter librement le site dans le cadre de son activité, le prestataire lui concède une licence d'exploitation sur tous les éléments concernant le site créé : programmes, études, analyses, documentation, créations graphiques, iconographiques ou infographiques qui auront été réalisées dans le cadre du présent contrat. Cette concession de licence n'est consentie que sous condition du paiement intégral du prix convenu. Toute autre utilisation que celle indiquée sur le devis sera soumise à des droits supplémentaires.

Le client s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités de la messagerie pour envoyer des messages en grand nombre (mailing liste) ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir. A ce titre, Ideo Point Com se réserve le droit de mettre en place sur ses serveurs des outils logiciels empêchant ces pratiques.

En cas de non-respect de cet engagement, le client reconnaît qu'Ideo Point Com est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie du service mis en cause pendant une durée de cinq jours minimums voire rompre définitivement le contrat pour spamming.

Le client est le responsable entier et exclusif des mots de passe qu'Ideo Point Com pourrait lui fournir ultérieurement. Toute utilisation faite par le mot de passe et l'identifiant du client sera considérée comme relevant de la responsabilité exclusive du client. Le client est seul responsable de la sécurité de ce mot de passe.

Le client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du serveur consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le client aura fourni son ou ses mots de passe, non conforme aux instructions de fonctionnement qui lui auront été fournies par Ideo Point Com. De même, le client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

Le client s'engage à informer Ideo Point Com de toute modification concernant sa situation au plus tard dans le mois de ce changement, sauf pour le changement de l'adresse de la messagerie, dont la modification devra être transmise dans les 48 heures à compter de son utilisation.

À défaut de respect de cette obligation le Prestataire ne pourra être tenu responsable de toute interruption de service qui toucherait les prestations acquises par le client suite à un défaut d'information. De même, le client s'engage à exprimer de manière claire et détaillée ses attentes afin que le prestataire les fasse apparaître sur le devis qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par le prestataire, fournir au prestataire toutes les données sous le format approprié, collaborer activement à la réussite du projet en apportant au prestataire dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations, se conformer strictement aux préconisations techniques faites par le prestataire, signer le procès-verbal de recette en indiquant les réserves éventuelles, régler dans les délais précis les sommes dues au prestataire.

Le client s'engage à conserver une copie des données transmises.

Le client s'engage à conserver l'entière propriété de son compte. Par conséquent, il ne peut en aucun vendre ou céder tout ou partie de ce dernier à un tiers. Les parties sont tenus à une obligation de bonne foi.

Le client s'engage à ne pas embaucher une personne affectée par le prestataire à la réalisation du site, pendant l'exécution du contrat et dans les deux ans qui suivront la dernière intervention du prestataire sur le site. L'infraction à cet engagement entraînerait le versement par le client au prestataire d'une indemnité égale à deux ans de la rémunération brute de la personne embauchée.

Article 27 - Noms de domaine et certificat SSL

Le Prestataire offre de procéder à l'enregistrement de noms de domaine. Le Prestataire s'engage à tout mettre en œuvre auprès des organismes compétents pour procéder à l'enregistrement du nom de domaine choisi mais ne souscrit, à ce titre, à aucune obligation de résultat. Du fait des délais qui peuvent séparer la recherche de l'enregistrement du nom de domaine envisagé, l'indication de la disponibilité de ce

nom ne constitue nullement la garantie de pouvoir effectivement procéder à son enregistrement. La disponibilité d'un nom de domaine et son enregistrement ne sauraient constituer une garantie contre toute revendication de tiers sur tout ou partie de ce nom.

Chaque demande d'enregistrement implique l'acceptation préalable et sans réserve des règles administratives et techniques de nommage ainsi que des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom.

Il appartient au client de fournir au Prestataire les justificatifs éventuellement requis pour l'enregistrement considéré, tel un Kbis ou l'identifiant au répertoire INSEE pour un nom de niveau .fr ou encore le certificat d'enregistrement à l'INPI pour un nom de niveau .com

Le client est seul responsable du choix du nom de domaine et vérifiera que le nom choisi ne porte pas atteinte aux droits d'un tiers. Le dépôt fait par Ideo Point Com se fait pour le compte du client.

En conséquence, le nom de domaine enregistré par le client est sous sa garde exclusive et il lui appartient de s'assurer du renouvellement de ce nom de domaine en temps utile. Ideo Point Com est un simple intermédiaire technique agissant pour le compte du client.

Le client reconnaît que la prestation d'Ideo Point Com consiste seulement en une inclusion dans la base de données partagées des noms de domaine, du nom de domaine que le client choisit, pendant la durée du présent contrat et sous réserve, notamment, que le nom de domaine soit disponible et que le client respecte les termes des présentes conditions contractuelles.

Dans l'hypothèse où le client choisi de conserver la gestion de son nom de domaine, aucune coupure liée à la gestion de ce dernier ne pourra être imputée au Prestataire. Toutefois, si le client souhaite être dépanné sur la gestion de ce dernier, alors l'intervention du Prestataire fera l'objet d'un devis dans les conditions susmentionnées.

Article 28 - Adresses email

Le Prestataire propose une prestation de création de boîtes mails sur des services tiers.

Cette prestation couvre la création de la boîte mails, l'hébergement des mails ainsi que l'éventuelle migration technique des mails du client. Cette prestation ne couvre toutefois pas l'installation et le suivi des boîtes mails sur les postes de travail clients qu'ils soient mobiles ou fixes.

Dans l'hypothèse où une maintenance serait demandée et qu'elle entrerait dans le champ d'exécution d'un prestataire de poste de travail, la prestation sera facturée en sus au temps passé sur la mission.

Ideo Point Com met à la disposition du client des adresses email, des alias email et des redirections d'emails dont le nombre est défini dans la formule choisie par le client. Le client pourra choisir ses adresses dans la mesure où elles sont disponibles et acceptées par le Prestataire.

Ideo Point Com se réserve le droit, à tout moment et sans préavis de supprimer une ou l'ensemble des adresses emails, alias et redirections, s'il estime que l'usage qui en est fait n'est pas conforme à la netiquette. Certaines adresses techniques sont réservées. L'installation et la configuration des « boîtes mail », ainsi que la gestion, la consultation et la suppression des messages reçus sont du ressort du client. Ideo Point Com ne peut être tenue responsable des conséquences de la saturation de la ou des boîtes mail du client. Il appartient au client de faire ses propres sauvegardes. Le prestataire ne pourrait être tenu responsable d'une perte de mails de quelques façons que ce soit.

Section II : Les activités de print

Article 29 - Définition

Les activités de print couvrent les activités de création graphique et d'impression.

Article 30 - La création graphique

La création graphique suppose la cession des droits d'exploitation au client pour les usages prévus dans le devis.

Le Prestataire conserve la propriété des fichiers natifs sauf notification contraire de la propriété des natifs dans le devis.

Les dépôts de noms, droit d'auteur, droit à l'image ou tout autre élément nécessitant une protection auprès de l'INPI ou d'un autre organisme, relèvent de la responsabilité du client.

Section III : Les activités publicitaires

Article 31 - Définition activités publicitaires et champs d'actions

Définitions :

Une régie publicitaire est une entité chargée de vendre et de gérer des espaces publicitaires sur différents supports publicitaires, tels que les sets de table, les brochures de jeux, les plans de ville, guides touristiques, bulletins municipaux, annuaires de villes, etc...

Un éditeur est celui qui assure la publication et la diffusion d'un support. Il est donc responsable du contenu textuel et publicitaire. Il est noté que l'éditeur peut missionner une régie publicitaire pour commercialiser la vente d'espaces publicitaires sur le dit support, ou en assurer lui-même la commercialisation.

Pour certains de ces supports nommés ci-dessus, tels les guides touristiques, annuaires de villes, etc... Ideo Point Com agit comme un intermédiaire entre les éditeurs (Offices de tourisme, mairies, collectivités locales, etc...) de contenu et les annonceurs, facilitant la diffusion des publicités auprès du public cible. À ce titre, Ideo Point Com n'est pas responsable du contenu des supports pour lesquels elle a été missionnée, n'étant pas pas en mesure d'en faire les vérifications ni d'assumer les choix de communication.

Dans ses missions en tant qu'éditrice pour des éditions publicitaires (sets de table, plans de villes, brochures de jeux, etc...) Ideo Point Com crée et conçoit les supports pour ses clients. À ce titre, Ideo Point Com se réserve la possibilité de refuser tout contenu qu'il jugerait contraire aux valeurs de la société.

Date de sortie des supports

Une date de sortie indicative des supports est indiquée sur le bon de commande du client. Cette date pourra être décalée jusqu'à ce qu'un nombre suffisant d'annonceurs soient trouvés par le prestataire.

Ideo Point Com a l'obligation de moyen de tout faire pour trouver le nombre d'annonceurs requis dans les meilleurs délais.

Seul un retard de 6 mois ou plus pourra justifier un remboursement ou une annulation de la commande passée par le client.

Nombre d'impressions publicitaires et durée de diffusion.

L'obligation du Prestataire consiste à imprimer le nombre d'exemplaires sur lequel la société est engagée pour le support contractualisé par l'annonceur. La durée de diffusion est estimée selon le débit estimatif des points de distribution mais cette donnée ne peut être qu'indicative. Les annonceurs seront présents jusqu'à épuisement des exemplaires imprimés et/ou jusqu'à impression du support publicitaire prenant le relai du précédent.

Circuits de diffusion des supports

En amont de la contractualisation, les points de dépôts sont librement consultables par l'annonceur via l'url ideopoint.com/livraisons

En cas de refus de distribution des supports par un des points de distribution prévu alors l'éditeur s'engage à tout faire pour trouver un point de distribution de substitution sur la zone géographique. S'il devait y avoir impossibilité de le faire alors l'éditeur s'engage à répartir les supports non distribués aux autres points de distribution.

Concernant le support « sets de table », Il est noté que les établissements de restauration utilisant les sets de table sont nommés à titre indicatif et que si ces derniers devaient pour une raison indépendante de notre volonté se soustraire à la distribution prévue, les sets de table lui étant alloués seraient aussitôt reventilés en surplus dans les établissements existants ou dans un nouvel établissement dont les coordonnées vous seront expressément communiquées sur simple demande. Aucune réclamation ne sera admise concernant un emplacement s'il n'a pas été mentionné sur l'ordre d'insertion « Emplacement de rigueur, sinon à supprimer ».

IDEO POINT COM justifie de la parution d'une annonce en adressant à l'annonceur un exemplaire imprimé sur simple demande. Sur demande écrite du client également, IDEO POINT COM pourra transmettre la grille de livraison des sets de table, des brochures de jeux, ou tout autre support le justifiant, etc

Comme le prévoit la loi et sauf accord contractuel entre les parties, aucune exclusivité ne sera consentie sur les supports commercialisés.

Annulation du client

Tout bon signé ne peut être en aucun cas annulé. Une épreuve peut être soumise à l'annonceur qui en fera la demande si les textes, plans ont été remis à temps au Prestataire. Dans tous les cas l'épreuve fournie doit faire l'objet d'une confirmation par tous moyens de l'annonceur (mail/courrier) portant la mention « Bon à Tirer ». Le non-retour de la confirmation dans les 48 heures implique « ipso-facto » l'acceptation de l'annonceur. Aucune suppression d'annonce ne sera admise en cours de fabrication. Le défaut d'exécution par la parution d'un ordre de publicité total ou partiel ne peut ni justifier une demande d'indemnité de la part de l'annonceur, ni dispenser celui-ci du paiement des insertions faites.

La Transmission du Bon à Tirer (BAT) pour validation définitive décharge la société IDEO POINT COM de toute responsabilité concernant d'éventuelles erreurs.